

# Essentiel !

## Le magazine ISR & Solidaire

Février 2025 - n°01

# Le Mot de l'Expert

Investissement responsable :  
gardons le cap !



**L'heure ne devrait pas être aux reculades, mais plutôt à la mobilisation générale. Le nouveau cadre du Label ISR a apporté des clarifications bienvenues.**

L'investissement responsable affronte objectivement des vents contraires. Plusieurs grandes institutions internationales ont ainsi décidé de claquer la porte des coalitions d'investisseurs qui œuvrent en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Pour sa part, Ecofi, signataire historique des PRI depuis 2009, continuera résolument à creuser son sillon, à affirmer sa différence. La remise en cause du périmètre de la directive CSRD n'est pas non plus un bon signal. Néanmoins, nous attendons des entreprises la plus grande transparence sur leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. En France, la nouvelle mouture du Label ISR\* devenant plus exigeante, près d'un tiers des fonds précédemment labellisés manquent désormais à l'appel. Lever le pied sur nos contraintes de gestion n'est vraiment pas la voie que nous souhaitons emprunter. Nous avons tenu à maintenir le label ISR pour l'ensemble de nos fonds labellisés. La marche n'était pas si haute. Pour l'essentiel, nos processus d'investissement étaient déjà alignés avec les nouvelles dispositions.

#### Accompagner les entreprises dans leur transition

Nous sommes en effet convaincus qu'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs business models est une nécessité absolue pour la planète et représente une chance pour les investisseurs de capter la création de valeur qui en découlera. Nous privilégions les entreprises dont nous nous sommes assurés que leur plan de transition est solide, que leur trajectoire climat est en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris. Être capable d'analyser les plans de transition des entreprises est désormais un prérequis, au regard des nouvelles exigences du Label ISR. Cette compétence offre au gérant les moyens d'accompagner les industries dont l'empreinte carbone est forte dans leur transition vers des modèles moins polluants. Nous sommes ainsi particulièrement attentifs aux politiques de décarbonation de leur activité d'acteurs des secteurs de l'énergie, des transports ou de la construction, par exemple. Dans cette perspective, si nous continuons d'accompagner Engie, qui est sur le bon chemin, nous sommes actuellement sortis de Total, avec qui nous avons dialogué durant 6 ans, mais qui n'investit pas suffisamment en faveur de la transition environnementale à nos yeux.

Nous n'hésitons pas à nous séparer des entreprises qui ne manifestent pas une forte détermination pour réorienter une activité pourtant néfaste. C'est ainsi que nous avons soutenu ardemment le nouveau principe instauré par le Label ISR, d'exclusion des émetteurs ayant des activités liées au charbon ou aux énergies fossiles

non-conventionnelles, voire développant de nouveaux projets fondés sur les énergies fossiles. Nous nous félicitons de cette évolution, en phase avec notre approche, exigeante mais nuancée. En reconnaissant la nécessité pour un gérant de fonds ISR de pratiquer l'exclusion sectorielle, le Label ISR répond mieux aux attentes d'investisseurs, particuliers et institutionnels, engagés.

#### Systématiser l'exclusion pour les cas de controverses les plus graves

Ce principe ultime d'exclusion devrait même s'appliquer à la problématique des controverses. Leur gestion fait bien partie dorénavant du processus d'investissement d'un fonds labellisé. Mais, et c'est notre parti pris, dans les cas les plus graves, la seule option devrait être l'exclusion. Il est difficile de justifier la présence dans un portefeuille d'une société impliquée dans la pollution de zones naturelles, qui n'aurait pris aucune mesure pour l'éviter. Les controverses peuvent être hiérarchisées selon leur gravité. Notre démarche aboutit à écarter plus d'une centaine de valeurs. Elle est loin de n'être fondée que sur des considérations morales. L'impact d'une controverse sur la performance boursière d'un titre est majeur. Sur ce point spécifique, comme plus largement sur l'ensemble de nos processus d'investissement responsable, la prise en compte de facteurs ESG dans l'analyse des valeurs a vocation à optimiser la maîtrise des risques de nos portefeuilles, au bénéfice de leur rendement.

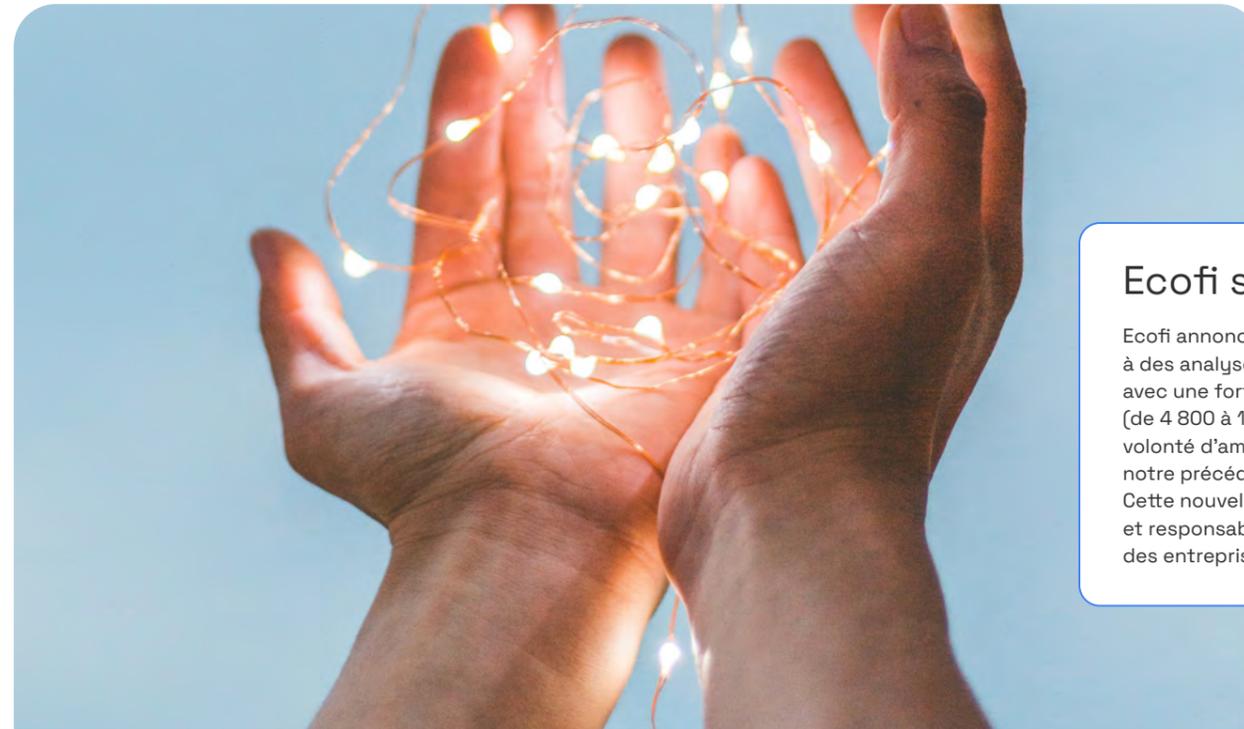
\*Entré en vigueur le 1er mars 2024, le nouveau référentiel s'applique aux fonds déjà labellisés depuis le 1er janvier 2025.

**”Nous avons tenu à conserver le label ISR de l'ensemble de nos fonds labellisés.”**

Cesare VITALI  
Responsable ISR



# Les Actus Ecofi



## Partenariat

### Ecofi s'associe à MSCI ESG Research

Ecofi annonce son partenariat avec MSCI ESG Research, permettant d'avoir accès à des analyses plus détaillées et à des données plus précises et granulaires, avec une forte augmentation des émetteurs faisant partie des univers d'analyse (de 4 800 à 10 000 sociétés). Ce changement stratégique s'inscrit dans notre volonté d'améliorer la qualité et la pertinence de nos analyses, en remplaçant notre précédente collaboration avec Moody's ESG Solutions. Cette nouvelle alliance renforce notre engagement envers une finance durable et responsable, tout en optimisant notre capacité d'analyse et d'évaluation des entreprises dans lesquelles nous investissons.

## Nos fonds évoluent



### Choix Solidaire passe Article 9

Fidèle à ses engagements, Ecofi a choisi de pousser plus loin la thématique sociale en passant le fonds Choix Solidaire en Article 9. En tant que fonds labellisé ISR, Finansol et Article 9, Choix Solidaire s'engage à contribuer activement à la transition juste, tout en offrant à ses investisseurs des solutions d'investissement alignées avec leurs valeurs.

 Pour en savoir plus, découvrez [l'interview](#) du gérant de Choix Solidaire



### Ecofi Agir pour le Climat devient fonds à impact

Ecofi Agir pour le Climat est un fonds à impact selon la définition de l'Institut de la Finance Durable. Le fonds adhère aux trois principes de l'impact : intentionnalité, additionnalité, mesure.

 Pour en savoir plus, consultez la [thèse d'impact du fonds](#).



## Ecofi renforce sa politique d'exclusion sectorielle

Dans un souci d'alignement toujours plus fort avec nos valeurs et notre engagement envers une finance durable, Ecofi annonce le renforcement de sa politique d'exclusion sectorielle. Certaines activités sont désormais soumises à des seuils d'exclusion plus stricts :

- **Production d'huile de palme** : exclusion pour un chiffre d'affaires > 0%
- **Extraction de charbon** : exclusion pour un chiffre d'affaires > 0%
- **Extraction de gaz et de pétrole** : exclusion pour un chiffre d'affaires > 0%
- **Production de pesticides** : exclusion pour un chiffre d'affaires > 5%

Retrouvez l'intégralité de notre politique d'exclusion dans notre [Code de Transparence](#).

# PRISME

Notre méthodologie propriétaire  
d'analyse extra-financière,  
signature de chacun  
de nos investissements.

Notation ESG.  
Exclusion.  
Analyse des controverses.



PRISME est le socle incontournable qui détermine l'univers d'investissement éligible dans lequel chaque gérant sélectionne ses valeurs pour construire son portefeuille et déployer sa stratégie de gestion.  
En savoir plus sur notre [méthodologie PRISME](#).

# Univers éligible

## Mise à jour des controverses



Notre méthodologie d'analyse des controverses repose sur une évaluation sur une échelle de 1 (controverses faibles) à 5 (controverses importantes) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères :

- gravité
- réaction de l'entreprise
- implication de l'entreprise

### ▼ Coca-Cola

La société devient inéligible pour l'ensemble des fonds ISR d'Ecofi suite à son passage en controverse 5. Cette dégradation fait suite au redressement fiscal de 6 milliards de dollars dont la société fait l'objet aux USA et aux différentes controverses de la société portant sur la pollution et son empreinte plastique.

### ▼ Thermo Fisher

La société devient inéligible pour les fonds solidaires d'Ecofi suite à son passage en controverse 4. Cette dégradation fait suite à des allégations émises par des législateurs américains et les organisations de défense des droits humains. Ces accusations concernent la fourniture d'équipements utilisés par les autorités chinoises pour collecter de l'ADN de populations ouïghours et tibétaines, dans le cadre de programmes de surveillance étatique dénoncés comme des violations des droits humains. Bien que l'entreprise ait cessé de vendre ces kits de collectes en janvier 2024, des préoccupations subsistent sur ses pratiques commerciales.

### ▼ Nike

La société devient inéligible pour l'ensemble des fonds d'Ecofi suite à son passage en controverse 5. La dégradation de la note controverse résulte des nombreuses accusations et plaintes visant Nike, notamment pour travail forcé au Xinjiang et pour violations des droits des travailleurs dans les usines au Cambodge, en Indonésie, au Vietnam, au Sri Lanka et au Pakistan. Ces pratiques mettent en évidence des problématiques systémiques et récurrentes dans la chaîne d'approvisionnement de la société.

# Focus valeur ESG

A2A



Le groupe A2A gère la production, la vente et la distribution d'énergie, ainsi que la vente et la distribution de gaz, et de chauffage urbain ; il assure également des services de collecte et traitement des déchets ainsi que de mobilité électrique, des services intelligents pour les villes, des services d'éclairage public et des services intégrés relatifs à l'eau. La durabilité est au cœur de la stratégie d'A2A : soutenir la croissance durable de l'Italie et faire de la transition énergétique et l'économie circulaire des réalités tangibles.

## Environnement

A2A est engagé dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, conformément au scénario 2°C. Ses objectifs, validés par la Science Based Target Initiative (SBTi), incluent une réduction de 46% de ses émissions de scope 1 par kWh d'ici 2030 (par rapport à 2017), l'élimination complète de ses émissions du scope 2 d'ici 2024 et une réduction de 20% des émissions de scope 3 d'ici 2030.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise augmente sa production d'électricité à partir d'énergie renouvelables, avec une progression de 26% à 38% de leur part dans la production totale entre 2022 et 2023.

A2A adopte également une politique afin de protéger la biodiversité sur ses sites en réalisant des évaluations d'impact environnemental.

## Social

A2A s'engage fermement à promouvoir la diversité et l'inclusion, en se fixant des objectifs concrets en matière de non-discrimination.

En 2023, les femmes représentaient 20% des cadres supérieurs, marquant une progression par rapport aux années précédentes.

En matière de formation, A2A investit dans le développement des compétences de ses employés. Entre 2021 et 2023, le nombre d'heures de formation par salarié a augmenté de 35%, atteignant une moyenne de 24,6 heures par salarié en 2023.

L'entreprise intègre également des critères sociaux dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, en exigeant de ses fournisseurs le respect des normes telles que la liberté d'association, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, l'égalité de traitement, des salaires justes et des conditions de travail sûres et décentes.

Des audits réguliers, des formations et des procédures de remédiations sont mis en place pour garantir la conformité.

## Gouvernement

A2A applique de solides pratiques de gouvernance. Les fonctions de président et de directeur général sont distinctes et plus de 50% des membres du conseil d'administration sont indépendants, dépassant les 33% prévus par la politique d'engagement d'Ecofi.

De plus, au moins 40% des membres du conseil sont des femmes. La rémunération variable des cadres supérieurs inclut des objectifs de performance matière de RSE.<sup>1</sup>



**-46%**

réduction d'émissions de scope 1 par kWh d'ici 2030



**>50%**

membres indépendants au CA



**20%**

femmes aux poste de cadre supérieur

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

Sources : Ecofi, A2A. Données au 31.12.2024.

# Solidaire

Accompagner les petites et moyennes entreprises et les associations dans la réalisation de leurs projets, en leur offrant des perspectives de croissance, c'est

**façonner positivement la société de demain.**



**775 M€**

Montant de nos  
encours solidaires

**84**

C'est le nombre de Structures de l'Economie  
Sociale et Solidaire que nous finançons

Source : Ecofi. Données au 31.12.2024.

# Focus valeur

# éthi'Kdo

# IMPACT



Pionnière dans l'économie solidaire, éthi'Kdo propose la première carte cadeau 100 % éthique et responsable en France. Elle permet de consommer autrement, en valorisant des produits issus de l'économie circulaire, locale et solidaire.

## C'est quoi une SCIC ?

De forme privée et d'intérêt public, la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

## Sa mission

éthi'Kdo est une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), leader des plateformes avantages, cartes et coffrets cadeaux éco-solidaires pour réorienter les budgets cadeaux vers les acteurs d'une consommation plus respectueuse du vivant. Elle s'adresse aux particuliers, aux entreprises, aux associations et aux collectivités.

## éthi'Kdo, une innovation sociale

C'est une coopérative innovante dans l'univers de la consommation responsable, qui a créé le plus important réseau de partenaires éthiques, en ligne et partout en France. L'entreprise réunit plusieurs centaines d'enseignes et de marques du zéro déchet, du commerce équitable, du Made in France et du réemploi solidaire. Des enseignes triées sur le volet, de la mode à la culture en passant par la décoration, les cosmétiques, les jouets et le multimédia.



7m€

reversés à l'ESS et la consommation responsable



120k€

reversés en dons aux associations



31 à 48%

émissions de CO<sub>2</sub> évitées par rapport aux cartes cadeaux classiques

INDICATEURS D'IMPACT



**Soutenir éthi'Kdo, c'est réaffirmer notre ambition de construire une finance durable qui génère des impacts mesurables. Ecofi est fière de contribuer au développement de cette solution innovante.**

Gabriel SAUMIER  
Analyste solidaire



# Engagement

Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place.



En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote et de dialogue afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

# Nos derniers engagements



## Campagne du FIR

### Les entreprises du CAC 40 répondent

Membre actif de la Commission de dialogue et engagement du FIR, Ecofi a contribué à la campagne en rédigeant la question sur la responsabilité fiscale et celle sur la biodiversité, analysant les réponses et progrès réalisés de 36 entreprises investies par nos fonds. Lors de la conférence organisée par le FIR le 21 janvier 2025, Ecofi a présenté les principaux résultats de la question biodiversité de cette édition 2024. Principaux enseignements :

- Intégration de la double matérialité en progression, avec 37 entreprises analysant au moins partiellement leurs dépendances, impacts, risques et opportunités (DIRO) ou ayant entamé une démarche pour le faire.
- Adoption croissante des référentiels internationaux, tels que la TNFD et le SBTN, pour structurer les stratégies.
- Bonnes pratiques identifiées, notamment chez Kering, Schneider Electric ou encore Hermès qui se distinguent par une évaluation d'impact régulière et approfondie : Kering qui a notamment annoncé lors de la COP16 l'adoption de ses objectifs SBTN

Bien que des progrès soient constatés, des marges d'amélioration significatives subsistent :

- Intégrer pleinement la biodiversité dans les stratégies d'entreprise en complétant ces analyses encore partielles pour la plupart.
- Rester vigilant sur les entreprises pour lesquelles le sujet est moins matériel, elles ont un rôle important à jouer à travers leur chaîne de valeur.
- Développer des indicateurs de risque et d'opportunités pertinents, à destination notamment des analystes ESG.



### Pétition à la SEC sur la responsabilité fiscale

#### Exiger plus de transparence des entreprises aux Etats-Unis

Ecofi a co-déposé une pétition aux Etats Unis coordonnée par certains membres des PRI et d'ICCR demandant à la Securities and Exchange Commission (SEC) d'exiger des entreprises cotées en bourse aux Etats-Unis plus de transparence fiscale. La pétition demande en particulier à la SEC d'exiger des entreprises cotées américaines de publier un rapport concernant les impôts payés par pays (« country by country reporting »), pour chaque pays dans lequel elles opèrent. La pétition est soutenue par 87 investisseurs, représentant plus de 2 300 milliards de dollars d'actifs.



### Dialogue avec Engie

#### Obtenir plus de précisions sur la stratégie climatique

Dans la continuité du dialogue coordonné par le FIR en 2023 avec Engie, axé sur sa stratégie climatique et la qualité de son plan de transition énergétique, Ecofi a cette année co-signé, avec douze investisseurs, une lettre adressée à la directrice générale MacGregor et au président de la société Jean-Pierre Clamadieu. L'objectif de cette démarche est d'obtenir davantage de précisions sur la stratégie climatique d'Engie en vue du Say on Climate qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale de 2025. Cette lettre a conduit à une rencontre entre la société et la coalition d'investisseurs, permettant d'échanger sur les récentes actualisations du plan de transition, son alignement avec un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C, ainsi que sur sa future publication conforme aux exigences de la CSRD. Les discussions ont également porté sur les critères de rémunération de la directrice générale, la composition du comité stratégique et les nouveaux projets de développement d'actifs gaziers.



### Déclaration contre la violence et le harcèlement dans les chaînes d'approvisionnement

#### Accélérer la prévention

Ecofi a signé une déclaration de la World Benchmarking Alliance (WBA), qui vise à inciter les entreprises à accélérer la prévention et la réparation des cas de violence et de harcèlement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de l'habillement et de l'agriculture, deux secteurs à risque majeur. Cette déclaration fait suite à la publication des résultats qui mettent en évidence des lacunes majeures dans la mise en œuvre de la Convention sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail, entrée en vigueur en 2019. L'initiative a contacté 15 sociétés investies par les fonds d'Ecofi.



### Déclaration des investisseurs sur l'initiative omnibus de la Commission Européenne

#### Ecofi apporte son soutien

Face à l'annonce d'Ursula von der Leyen d'une directive omnibus visant à amender les réglementations CSRD, CS3D et Taxonomie, Ecofi a décidé de prendre position en soutenant activement la "Déclaration des investisseurs sur l'initiative omnibus de la Commission européenne" avec Eurosif - The European Sustainable Investment Forum, l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), les Principles for Responsible Investment et le FIR - Forum pour l'Investissement Responsable. Bien que l'objectif affiché soit de simplifier ces textes, nous constatons que le risque d'une rediscussion intégrale par les États membres et le Parlement européen pourrait remettre en cause les fondements mêmes de ces règles et être préjudiciable pour les investisseurs responsables et la position pionnière de l'Europe.



Ecofi est une société de gestion engagée, filiale du groupe Crédit Coopératif.

Elle gère 8,2 Mds€ d'encours (au 31 décembre 2024), sur les principales classes d'actifs cotées à travers une gamme de fonds ouverts 100% ISR. Contribuer au financement d'une économie responsable fait partie de nos essentiels, Entreprise à mission, nous croyons en une finance responsable, à impact et solidaire.

Ecofi propose depuis l'origine, à ses clients institutionnels et distributeurs des solutions d'investissement performantes, qui favorisent une croissance plus durable à la fois pour l'Homme et pour la planète.

Actifs pour le futur, Ecofi poursuit plus que jamais sa démarche au travers d'une gestion active et de conviction, sur un horizon long terme, et en s'appuyant sur des process propriétaires éprouvés.

Prendre les devants et influencer demain est notre signature.

☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

🌐 [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

12 boulevard de Pesaro

CS 10002

92024 Nanterre Cedex



Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers  
Graphiques n° FR308133\_01LYLF



Les analyses et les opinions mentionnées dans ce document représentent le point de vue de l'auteur. Elles sont émises en date du 07/02/2025 et sont susceptibles d'évoluer. Elles ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Elles ne constituent pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Toute souscription à l'un des OPC d'Ecofi ne peut être effectuée qu'après la lecture du dernier prospectus visé par l'AMF. Le Document d'information Clé (ou DIC) de l'OPC, et les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.